

DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE
24 rue Montalembert - 25120 MAÏCHE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 11 juin 2026

L'an deux mil vingt-six,
Le onze du mois de juin,
A la salle des fêtes de SAINT HIPPOLYTE à 20h00, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en dates du 4 juin 2026 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMAIN.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Etaient présents : Christel PILLOT, Sébastien PARENT, Alexandre PANTEL, Florent MOUREAUX, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Françoise VIPREY, Brigitte COURTET, Françoise VUILLEMIN, Vincent BOBILLIER, Marc CLAIS, Martial CORDIER, Jean-Paul FEUVRIER, Claudine CAGNON, Anthony MERIQUE, Sébastien BARRAS, David MONNET, Philippe MITTAG, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMAIN, Raphaël PEQUIGNOT, Julien NAEGELEN, Guy ARGUEDAS, Alexandre MONNET, Maxime MARTIN, Pascal JACQUOT, Denis NARBÉY, Françoise BARTHOULOT, Laurence RACINE, Régis LIGIER, Dany KRASAUSKAS, Didier DURAND, Véronique SALVI, Jean-Michel FEUVRIER, Jean-Pierre BARTHOULOT, Francine LA PENNA, Caroline ARGOUARC'H, Fernande SPIELMANN, Jean-Pierre ETEVENARD, Nicolas JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Dominique BERNARD, Boris LOICHOT, Noël SAUNIER, Pascal FORET, Isabelle MOUGIN, Samuel HOUSER, Pascal BOITEUX, Michel BERNARDOT, Francine MISERE

Procuration : Olivier CLEMENCE donne procuration à Sébastien BARRAS, Roland MARTIN donne procuration à Vincent BOBILLIER, Christophe JANIN donne procuration à Françoise VUILLEMIN, Bertrand LOUVET donne procuration à Françoise VIPREY, Sylvain LAURENT donne procuration à Franck VILLEMAIN, Georges VALLAT donne procuration à Jean-Michel FEUVRIER, Patricia PARATTE donne procuration à Dany KRASAUSKAS, Denis SIMONIN donne procuration à Caroline ARGOUARC'H, Claude MARTELET donne procuration à Francine MISERE

Excusés : Sébastien WOLFF, Catherine RACINE représentée par Laurence RACINE, Patrick BOITEUX représenté par Pascal BOITEUX

Absents : Jérôme BOILLON, Luc TAILLARD, Aurore GOSSO

Secrétaire de séance : Emmanuel SAULNIER

MEMBRES :	En exercice : 64	Présents : 51	Ayant pris part à la délibération : 60
------------------	------------------	---------------	--

<u>Délibération n° :</u> <u>2026-06-10</u>	Objet : RESSOURCES HUMAINES – Création d'un poste de technicien non permanent à temps complet et suppression d'un poste d'adjoint technique permanent à temps non complet
---	--

Dans une démarche d'adaptation et d'optimisation de l'organisation des services, plusieurs évolutions interviendront au sein des services « Gestion et valorisation des déchets » et « Techniques et patrimoine »



au cours des prochaines semaines.

Un agent a intégré les équipes à compter du 1^{er} juin 2026 au poste de Chargé de suivi administratif – Gestion et valorisation des déchets sur le grade de Technicien.

Un agent du service « Techniques et patrimoine », rejoindra le service « Gestion et valorisation des déchets » en qualité d'agent de déchèterie, pour remplacer un agent qui a sollicité une mutation dans une autre collectivité.

Afin d'assurer la continuité et le bon fonctionnement du service « Techniques et patrimoine », un agent a candidaté au poste d'adjoint technique rendu disponible par l'évolution interne. Sa candidature ayant été retenue, il rejoindra prochainement le service pour exercer ses nouvelles missions.

Ainsi, il est proposé de créer un poste de technicien non permanent à temps complet à compter du 01/07/2026.

De plus, il est proposé de supprimer le poste d'adjoint technique permanent à temps non complet à compter du 10/07/2026.

Vu l'avis favorable de la commission RH-Finances du 27 mai 2026,
Vu l'avis du CST du 2 juin 2026,

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré à l'UNANIMITE AUTORISE le Président à :

- CREER un poste de technicien non permanent à temps complet à compter du 01/07/2026,
- SUPPRIMER un poste d'adjoint technique permanent à 17h50 à compter du 10/07/2026,
- MODIFIER ainsi le tableau des emplois,
- INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

Pour copie conforme,
Le Président
Franck VILLEMMAIN



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 60

Voix contre : 0

Abstention : 0

Affiché le : ...

Délibération rendue exécutoire par le Président
après transmission en Sous-Préfecture le ...